

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il est de la responsabilité individuelle de chacun de s'organiser afin de mettre son activité en avant. Chacun s'engage à collaborer au mieux avec des producteurs locaux et des commerces de proximité.

AUTORISATIONS

Les autorisations sont délivrées par **l'association JEUDI-OUI**. Ces dernières dépendent de la Commune et des types de quartiers dans lesquels l'événement a lieu.

DÉLAI D'INSCRIPTION ET AUTORISATIONS

Le participant s'engage à annoncer sa participation ainsi que les activités prévues au plus tard **45 jours** avant le jour de l'événement et ce pour chaque événement. L'inscription se fait sur le site internet www.jeudi-oui.ch, la marche à suivre est disponible sur le site également.

VENTE DE BOISSONS ET DENRÉES ALIMENTAIRES

Le/la responsable du stand veillera à prendre connaissance et à **respecter les instructions** relatives aux commerces de denrées alimentaires lors de manifestations établies par le canton de Neuchâtel.

Tous les commerces s'engagent à appliquer les mesures sanitaires en vigueur édictées par le SCAV.

ÉQUIPEMENT

L'association JEUDI-OUI **ne met pas d'équipement à disposition**.

Il appartient donc au participant de se fournir le matériel dont il a besoin.

Il y a possibilité d'emprunter des équipements sur le site internet de la ville de Neuchâtel. Si une borne électrique est nécessaire, nous coordonnerons les contacts avec Viteos.

ASSURANCE ET SÉCURITÉ

Le participant est responsable de tout dommage causé à autrui, soit par lui-même, soit par son personnel.

Le participant s'assure que les branchements effectués pour le fonctionnement de son stand soient exécutés en application des normes de sécurité actuelles en vigueur.

Les responsables de l'association JEUDI-OUI se garde le droit d'exiger des modifications des installations qui ne correspondraient pas aux exigences du SCAV.

EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ

L'association JEUDI-OUI décline, sous réserve de l'art.100al.1 CO toute responsabilité pour des dommages, pertes ou vol dans l'enceinte de l'événement.

INSTALLATION

Chacun est responsable de sa propre exposition/stand. La distance requise par la police doit être respectée dans la rue pour laisser un passage de sécurité en cas d'intervention.

Les participants possédant un espace sur la rue sont priés de ne pas empiéter sur l'espace des autres commerces.

Les responsables de l'association JEUDI-OUI se gardent le droit d'exiger le déplacement d'un stand.

Les commerces participants bénéficiant de WC **sont tenus** de les mettre à disposition des visiteurs de l'événement **gratuitement**.

FERMETURE ET BRUIT

Dans le cadre des JEUDI-OUI, chacun est tenu de respecter **impérativement les autorisations émises**.

Horaires officiels de la manifestation **17h-22h**.

HYGIÈNE ET PROPRETÉ

Chaque participant est responsable de ses déchets et s'engage à laisser sa place propre et en ordre, dans le respect du voisinage.

Réalisée en 2 exemplaires

Neuchâtel, le _____

Association Jeudi-Oui

Le comité

Caroline Juillerot



Arnaud Chappuis



Stéphanie Foltran



Acteur du quartier

Association, entreprise, commerce, participant,...

Prénom Nom _____

Signature _____